



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation ATPrDM
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit, Datenschutz und Mediation ÖDSMB

La préposée à la transparence et à la protection des données

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08
www.fr.ch/atprdm

—
Réf. : MS/al 2025-FP-1

PRÉAVIS – FriPers

du 12 mars 2025

sur la demande de prolongation de l'accès indirect du 10 juin 2024
déposée le 22 janvier 2025
par la Croix-Rouge fribourgeoise

I. Préambule

Vu

- les articles 16, 16a et 17a de la loi cantonale du 23 mai 1986 sur le contrôle des habitants (ci-après : LCH ; RSF 114.21.1) ;
- l'article 3 de l'ordonnance cantonale du 14 juin 2010 relative à la plateforme informatique contenant les données des registres des habitants (RSF 114.21.12) ;
- la loi cantonale du 22 octobre 2023 sur la protection des données (ci-après : LPrD ; RSF 17.1) ;
- le règlement du 29 juin 1999 sur la sécurité des données personnelles (ci-après : RSD ; RSF 17.15) ;
- la loi cantonale du 16 novembre 1999 sur la santé (ci-après : LSan ; RSF 821.0.1) ;
- le règlement cantonal du 14 juin 2004 concernant la promotion de la santé et la prévention (ci-après : RPSP ; RSF 821.0.11) ;
- le préavis formulé le 19 mars 2024 par l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ci-après : ATPrDM) ;
- la décision rendue le 10 juin 2024 par la Direction de la sécurité, de la justice et du sport (ci-après : DSJS),

l'Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation (ci-après : ATPrDM) formule le présent préavis concernant la requête déposée le 22 janvier 2025 par la Croix-Rouge fribourgeoise (ci-après : la requérante ou la Croix-Rouge) auprès du Service de la population et des migrants (ci-après : le SPoMi) et transmise à l'ATPrDM le 27 janvier 2025. Cette requête consiste en une demande de prolongation de l'accès indirect du 10 juin 2024 à la plateforme informatique cantonale contenant les données des registres des habitants du canton (ci-après : FriPers).

En effet, par demande du 6 février 2024, la requérante avait requis un accès indirect aux caractères 3, 4, 11, 30, 31, 44, 45, 46 et 48 des habitants établis dans les districts de la Broye, de la Gruyère et de la

Sarine à l'exception de la commune de Fribourg. Cet accès a été octroyé par décision du 10 juin 2024 de la DSJS pour une durée limitée au 31 décembre 2024.

Par sa demande du 22 janvier 2025, la requérante entend obtenir une prolongation de la durée de son accès indirect à FriPers et une extension de son accès indirect au caractère 30 (commune de domicile principal). Elle renonce en outre à l'accès au caractère 29 (communes de domicile secondaire).

Pour rendre son préavis sur la demande de prolongation, l'ATPrDM s'est fondée sur les éléments qui ressortent du formulaire A2 (V10) de demande d'extension/prolongation de l'accès à des données des registres des habitants au moyen de FriPers signée le 12 janvier 2025 par la requérante, sur le mandat de prestations d'aide et de conseil aux familles pour le développement de chaque enfant signé le 17 décembre 2024, sur un document intitulé « Liste des communes CRF », remis par la requérante au SPoMi, et à l'e-mail envoyé à l'ATPrDM le 11 mars 2025 par la requérante.

Il ressort du formulaire A2 (V10) que la requérante requiert une prolongation de l'accès indirect aux caractères **3, 4, 11, 30, 31, 44, 45, 46 et 48** des habitants ayant des enfants **âgés entre 0 et 4 ans** établis dans les districts de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine, à l'exception de la commune de Fribourg, octroyé par décision du 10 juin 2024 de la DSJS.

Le but du préavis est de vérifier la licéité du traitement sous l'angle de la protection des données. Conformément à la liste des caractères accessibles annexée, seul l'accès aux caractères nécessaires à la tâche est admis. La numérotation se réfère également à cette liste.

II. Licéité du traitement

1. Licéité quant à la base légale et quant à la finalité

Conformément aux articles 14 et 17 LPrD, la communication régulière des données personnelles de la plate-forme informatique cantonale contenant les données des registres des habitants (FriPers) se fonde sur une base légale, soit les articles 16a et 17a LCH lorsque le destinataire est une personne privée chargée d'une tâche publique.

En outre, le principe de la finalité demande que les données soient traitées conformément à l'article 1 LCH (art. 7 LPrD).

2. Licéité quant à la proportionnalité

Les articles 8 LPrD et 16a LCH prévoient que les autorités et administrations publiques accèdent aux données de la plateforme FriPers nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches dans le respect du principe de la proportionnalité.

2.1 Description de l'accomplissement de la tâche

- > À l'appui de sa demande d'accès datée du 22 janvier 2025, la requérante a produit un mandat de prestations d'aide et de conseil aux familles pour le développement de chaque enfant conclu le 17 décembre 2024 avec la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce contrat remplace celui signé le 3 juin 2020 et analysé dans le cadre du préavis du 19 mars 2024.
- > Il ressort du mandat du 17 décembre 2024 que son contenu est identique à celui du 3 juin 2020 produit dans le cadre de la demande d'accès initial à FriPers, à l'exception de la durée qui court

jusqu'au 31 décembre 2029. L'ATPrDM se réfère ainsi intégralement à son préavis du 19 mars 2024 pour la description des tâches de la requérante.

2.2 Nécessité de l'accès

Il convient ainsi à ce stade d'examiner la nécessité d'accès indirect aux caractères **3, 4, 11, 30, 31, 44, 45, 46 et 48** concernant les personnes ayant des enfants âgés entre 0 et 4 ans établies dans les districts **de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine, à l'exception de la Ville de Fribourg**.

Dans la mesure où la mission de la requérante, formalisée dans le mandat du 17 décembre 2024 dont la fin est prévue au 31 décembre 2029, et les bases légales pertinentes n'ont pas évolué depuis le 19 mars 2024, l'ATPrDM se réfère à nouveau à son préavis du 19 mars 2024 pour l'examen de la nécessité de l'accès aux caractères 3, 4, 11, 31, 44, 45, 46 et 48.

S'agissant du caractère 30 (commune de domicile principal), la requérante explique avoir besoin de connaître le lieu d'habitation des parents des enfants afin de pouvoir adresser correctement le courrier et offrir des conseils et informations propres à la commune des enfants. L'accès au caractère 30 est manifestement justifié.

Dans ces conditions, la préposée est d'avis que l'accès indirect aux caractères 3, 4, 11, 30, 31, 44, 45, 46 et 48 concernant les parents d'enfants âgés de 0 à 4 ans et établis dans les districts de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine, sans la Ville de Fribourg, peut être prolongé jusqu'au 31 décembre 2029. Cette autorisation pourra à nouveau être prolongée, sur demande de la requérante, de la même durée que la durée du mandat conclu entre la requérante et l'État de Fribourg. L'accès indirect au caractère 29 est retiré.

III. Conclusion

L’Autorité cantonale de la transparence, de la protection des données et de la médiation émet un préavis **favorable** à la demande **de prolongation de l'accès indirect** déposée par la Croix-Rouge fribourgeoise aux caractères **3, 4, 11, 30, 31, 44, 45, 46 et 48** concernant les personnes ayant des enfants **âgés entre 0 et 4 ans** et établies dans les districts **de la Broye, de la Gruyère et de la Sarine à l'exception de la Ville de Fribourg** enregistrés dans la plateforme informatique cantonale contenant les données des registres de habitants (FriPers), **limité jusqu'au 31 décembre 2029**, prolongeable de la même durée que la durée du mandat de prestations d'aide et de conseil aux familles pour le développement de chaque enfant.

L'accès indirect au caractère 29 est retiré.

IV. Remarques

- > Les dispositions légales pertinentes doivent être respectées, notamment celles en matière de protection des données. Les données qui sont accessibles à la direction requérante ne doivent être consultées que pour l'accomplissement de ses tâches. Les dispositions pénales sur le secret de fonction s'appliquent : les données consultées ne doivent pas être communiquées à d'autres organes publics ou à des personnes privées.
- > Toute modification de l'accès devra être annoncée et notre Autorité se réserve le droit de modifier son préavis.
- > Les dispositions figurant aux articles 50 alinéa 1 lettre f, 54 alinéa 1 lettre k, 57 et 58 LPrD sont réservées.
- > Le présent préavis sera publié.

Martine Stoffel
Préposée cantonale à la transparence et à la protection des données

Annexe

Liste des caractères

V. Annexes

A cocher	Caractères	Disponibilités selon mode d'accès				Raisons	Bases légales	Visa ATPrDM			
		Consultation	Téléchargement		Interfaçage (RE-WS)						
			.csv	.xml							
1 <input type="checkbox"/>	Identifiant communal de la personne	✓	✓	✓	✓						
2 <input type="checkbox"/>	Numéro d'assuré AVS (NAVS13)	✓	✓	✓	✓						
3 <input checked="" type="checkbox"/>	Nom officiel	✓	✓	✓	✓			✓			
4 <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de célibataire	✓	✓	✓	✓			✓			
5 <input type="checkbox"/>	Nom d'alliance	✓	✓	✓	✓						
6 <input type="checkbox"/>	Nom selon le passeport étranger	✓	✓	✓	✓						
7 <input type="checkbox"/>	Nom alias	✓	✓	✓	✓						
8 <input type="checkbox"/>	Autres nom	✓	✓	✓	✓						
9 <input type="checkbox"/>	Nom selon déclaration	✓	✓	✓	✓						
10 <input type="checkbox"/>	Prénoms officiels	✓	✓	✓	✓						
11 <input checked="" type="checkbox"/>	Prénom usuel	✓	✓	✓	✓			✓			
12 <input type="checkbox"/>	Prénoms selon passeport étranger	✓	✓	✓	✓						
13 <input type="checkbox"/>	Prénoms selon déclaration	✓	✓	✓	✓						
14 <input type="checkbox"/>	Date de naissance	✓	✓	✓	✓						
15 <input type="checkbox"/>	Lieu de naissance	✓	✓	✓	✓						
16 <input type="checkbox"/>	Sexe	✓	✓	✓	✓						
17 <input type="checkbox"/>	Etat civil	✓	✓	✓	✓						
18 <input type="checkbox"/>	Date d'événement d'état civil	✓	•	✓	✓						
19 <input type="checkbox"/>	Date de décès	✓	✓	✓	✓						
20 <input type="checkbox"/>	Nationalité	✓	✓	✓	✓						
21 <input type="checkbox"/>	Lieux d'origine	✓	✓	✓	✓						
22 <input type="checkbox"/>	Type d'autorisation	✓	✓	✓	✓						
23 <input type="checkbox"/>	Commune d'annonce	✓	✓	✓	✓						
24 <input type="checkbox"/>	Relation d'annonce	✓	✓	✓	✓						
25 <input type="checkbox"/>	Date d'arrivée	✓	✓	✓	✓						
26 <input type="checkbox"/>	Lieu de provenance	✓	✓	✓	✓						
27 <input type="checkbox"/>	Date de départ	✓	✓	✓	✓						
28 <input type="checkbox"/>	Lieu de destination	✓	✓	✓	✓						
29 <input checked="" type="checkbox"/>	Communes de domicile secondaire	✓	✓	✓	✓			✓			
30 <input type="checkbox"/>	Commune de domicile principal	✓	✓	✓	✓						
31 <input checked="" type="checkbox"/>	Adresse postale	✓	✓	✓	✓			✓			

A cocher	Caractères	Disponibilités selon mode d'accès				Raisons	Bases légales	Visa ATPrDM			
		Consultation	Téléchargement		Interfaçage (RE-WS)						
			.csv	.xml							
32	<input type="checkbox"/> Adresse de domicile	✓	✓	✓	✓						
33	<input type="checkbox"/> Date de déménagement	✓	✓	✓	✓						
34	<input type="checkbox"/> Identificateur de bâtiment (EGID)	✓	✓	✓	✓						
35	<input type="checkbox"/> Catégorie de ménage	✓	✓	✓	✓						
36	<input type="checkbox"/> Identificateur de logement (EWID)	✓	✓	✓	✓						
37	<input type="checkbox"/> Numéro de ménage	✓	✓	✓	✓						
38	<input type="checkbox"/> Appartenance religieuse	✓	✓	✓	✓						
39	<input type="checkbox"/> Langue de correspondance	✓	✓	✓	✓						
40	<input type="checkbox"/> *Nom du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓						
41	<input type="checkbox"/> *Prénom du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓						
42	<input type="checkbox"/> *Date de naissance du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓						
43	<input type="checkbox"/> *Sexe du conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)	✓	•	✓	✓						
44	<input checked="" type="checkbox"/> *Nom des enfants mineurs	✓	•	•	•			✓			
45	<input checked="" type="checkbox"/> *Prénom des enfants mineurs	✓	•	•	•			✓			
46	<input checked="" type="checkbox"/> *Date de naissance des enfants mineurs	✓	•	•	•			✓			
47	<input type="checkbox"/> *Lieu de naissance des enfants mineurs	✓	•	•	•						
48	<input checked="" type="checkbox"/> *Sexe des enfants mineurs	✓	•	•	•			✓			
49	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms actuels du père (si dans même commune)	✓	•	✓	✓						
50	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms actuels de la mère (si dans même commune)	✓	•	✓	✓						
51	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms du père à la naissance de l'enfant	✓	✓	✓	✓						
52	<input type="checkbox"/> *Nom et prénoms de la mère à la naissance de l'enfant	✓	✓	✓	✓						